

Type de remarque				Remarque	Suite à donner :	
A	Z	R	Div		Bilan au _____ 2014	Alp'georiques
<b>Chambre de l'agriculture</b>						
X				<b>Secteur de Saint Waast la Vallée</b> M Damien Destombes, résidant 47 rue du Pissotiau, s'étonne de la largeur d'emprise de la crue. Le dénivelé est de plusieurs mètres à cet endroit (voir carte 1) et il lui semble impossible que la limite de crue arrive jusqu'à la rue. Une vérification est demandée.	CF. CR visite de terrain du 25.04.14	
X				<b>Secteur de BRY</b> Plusieurs personnes s'étonnent de la largeur d'emprise de la crue compte tenu du dénivelé.	CF. CR visite de terrain du 25.04.14	
X				<b>Secteur de Thivencelle</b> Il est remarqué, lors de la réunion, que La digue au passage dans la partie urbanisée de la commune est particulièrement consolidée avec une structure bétonnée et il est peu probable qu'une rupture se produise. La question a été posée sur la nécessité de prévoir une largeur aussi importante en risque fort.	néant	
<b>Commune de Bry</b>						
				Interrogation sur l'étendue de l'aléa faible. « Apparemment l'altimétrie et la topographie des terrains le long du cours d'eau le Sart n'ont pas été pris en compte. Serait-il possible de revoir cette étude. »	CF. CR visite de terrain du 25.04.14	
<b>Commune de Condé sur Escaut</b>						
		X		la zone Nc (concernée par le PPRi) doit recevoir des terres de dragage du canal, il s'agit de boues polluées, quel sera l'impact environnemental en cas d'inondation ?	néant	
<b>Commune de Crespin</b>						
		X		« pas d'observations à formuler sur le PPRi » Monsieur le Sous-Préfet a organisé une réunion transfrontalière le 25/02/2014 concernant l'importante arrivée d'eau sur Crespin.	néant	- Recherche des propriétaires de toutes les vannes (données ONEMA ?) pour savoir qui provoque cette brutale arrivée d'eau. - Comparaison des Limnimètres Belges avec les arrivées d'eau.
<b>Commune de Fresnes</b>						
X				Les préconisations et l'éventualité de travaux sur les digues ne sont pas appréciées	néant	
X				Contestation de la méthode de superposition des aléas avec les différents scénarios : « probabilité d'inondation surévaluée, car il est hautement improbable que ces scénarios soient simultanés »	néant	
X				Aucune modification des cartes synthétiques, en particulier l'inclusion de la zone d'effondrement qui est en permanence inondée et qui est pompée par la station de relevage Putemonts 2, suite aux observations des communes aux cours des réunions.	néant	
				« La topographie a été utilisée sans tenir compte des natures d'occupation des sols. Aussi, l'eau arriverait à 5 km du point de rupture dans une zone de dépression qui est je le rappelle un étang d'effondrement. D'autre part, l'aspect discontinu pose un problème de compréhension logique, mais il est curieux de constater que le scénario 12 s'arrête, comme c'est logique, au CD 935, alors que le débordement de l'autre côté du CD 935 ne peut être que limite et transitoire ».	néant	
		X		Difficulté d'admettre que c'est à la commune d'effectuer les relevés TOPO alors que le BE a fait ses relevés sur Landcover.	néant	
<b>Commune de Saint Aybert</b>						
X				Les parcelles U542 et 543 à Saint Aybert d'une superficie d'environ 1 hectare au relief relativement plat sont marquées de 3 aléas différents, faible, moyen et fort. cette situation semble incohérente.	CF. CR visite de terrain du 25.04.14	
X				Pourquoi une partie de l'emprise de l'autoroute est toujours considérée en aléa fort ?	CF. CR visite de terrain du 25.04.14	
X				Monsieur le sous préfet ainsi que le bureau d'étude, lors des précédentes réunions, avaient évoqués l'éventualité pour une route surélevée de constituer un obstacle à l'extension de la crue et, en corrélation, de diminuer le risque encouru. Cette possibilité ne semble pas être retenue pour le cadre du territoire situé au delà de la CD 101.	CF. CR visite de terrain du 25.04.14	
X				Pourquoi la zone délimitée proche du centre du village n'atteint pas les limites de la crue de 2002 alors que celle ci est sensée être inférieure aux crues réputées centennales ?	CF. CR visite de terrain du 25.04.14	
				Il semble nécessaire d'organiser une nouvelle rencontre avec le bureau d'étude pour éventuellement régulariser ces différents points et contribuer à une meilleure cohérence.	CF. CR visite de terrain du 25.04.14	
<b>Commune de Thivencelle</b>						
X				Interrogation sur un Aléa rupture de Digue au niveau de la zone urbanisée du centre Bourg	Une visite sur le terrain a permis d'affiner le tracé de la zone de sécurité. Il a été en particulier relevé que la zone urbanisée du centre Bourg, à proximité immédiate du pont permettant de franchir l'Hogneau, n'était manifestement pas soumis à l'aléa rupture de digue. En effet, il s'avère que la nature et la structure de la digue à cet endroit, un talus important en pente douce en arrière de la protection, rend plus qu'improbable une rupture sur ce point. Ces éléments ont été repris dans une nouvelle carte d'aléas sur le territoire de la commune.	